



infos
inscriptions

● rentrée ● 20182019

Conservatoire
de l'Aveyron
musique
théâtre



INFORMATIONS GÉNÉRALES - PÉDAGOGIE

Le Conservatoire de l'Aveyron est un établissement d'enseignement artistique spécialisé. Il propose l'enseignement de deux spécialités : la musique répartie sur quinze antennes et l'Art Dramatique sur l'antenne de Rodez-Agglomération.

En cursus diplômant, l'enseignement est organisé en plusieurs cycles, d'une durée moyenne de 3 à 5 ans chacun pour la musique, de 1 à 2 ans chacun pour le théâtre.

Reprise des cours à compter du **mercredi 12 septembre 2018**. Pour les vacances de Toussaint, Noël, hiver et printemps, le départ en vacances a lieu après la fin des cours du samedi.

■ Musique

- Le cursus diplômant propose un parcours comprenant :
 - la pratique collective (participation aux chœurs et/ou à des ensembles instrumentaux)
 - la formation théorique et culturelle : cours de formation et culture musicale
 - le cours individuel d'instrument ou de chant
- Le cursus non diplômant est accessible aux élèves ayant validé la fin du 1^{er} cycle, dans la limite des places disponibles et après accord du directeur pédagogique.
- L'inscription à la pratique collective seule pour les orchestres et les ensembles est accessible aux musiciens ayant une autonomie instrumentale suffisante (au minimum 2 ans de pratique). Elle est ouverte aux débutants pour la formation musicale, les chœurs adultes ou enfants, l'atelier Voix en scène.
- La pratique d'un deuxième instrument est possible uniquement en cursus diplômant, à condition d'avoir intégré le 2^{ème} cycle en premier instrument et formation musicale, après avis favorable du directeur pédagogique. Cette pratique est possible dans la limite des places disponibles.

■ Art Dramatique

- La formation à l'Art Dramatique est organisée en 3 cycles d'enseignement et peut conduire à l'obtention du Certificat d'Etudes Théâtrales. Elle s'inscrit en complémentarité des formations dispensées dans le département de l'Aveyron par les ateliers et clubs théâtre.
- Description de la formation :
 - Découverte du répertoire théâtral : théâtre contemporain francophone et international, répertoire classique
 - Travail dramaturgique historique et théorique
 - Travail transversal avec les élèves des classes de chant ou de musique
- L'enseignement du théâtre est accessible à partir de l'âge de 15 ans après entretien pour évaluer la motivation des élèves.
- En parallèle du cursus diplômant, un atelier de sensibilisation est accessible aux ados à partir de 13 ans. Elle propose une initiation au cursus art de la scène.
- Par ailleurs, une série de SamediThéâtre est proposée une fois par mois. Partie intégrante des cycles 1 & 2, ces ateliers sont ouverts à un public amateur, aux enseignants/intervenants théâtre en formation continue.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription au Conservatoire sont délibérés par le Comité Syndical qui représente les collectivités adhérentes au Syndicat Mixte.

Engagement Annuel

- Les droits d'inscription à cet établissement d'enseignement sont forfaitaires, couvrant de manière globalisée l'ensemble de la formation ; sauf cas particuliers limitativement prévus par délibération du Comité Syndical, ils sont dus pour l'année scolaire.

Toute année commencée est due en entier.

Modalités de Paiement

- Versement d'un chèque d'acompte non remboursable de 25€ par élève au dépôt du dossier
- Paiement :
 - par prélèvement automatique (en 8 mensualités, le 10 du mois, de novembre 2018 à juin 2019)
 - en 3 échéances au 15 octobre, 14 janvier, 15 avril (par espèces, chèques, pass loisirs MSA, chèques vacances ou action sociale CE)

Grille Tarifaire de Référence

DROITS D'INSCRIPTION À MODULER SELON LES REVENUS

POUR UN ENFANT dont acompte de 25 €	MUSIQUE
Jardin musical - éveil - chœur d'enfants - pratique collective seule	200 €
Cursus diplômant - cursus non diplômant	450 €
THÉÂTRE	
Cursus diplômant	450 €

POUR UN ADULTE dont acompte de 25 €	MUSIQUE
Pratique collective seule	250 €
Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant	500 €



MODULATION SELON LES REVENUS

■ Calcul du Quotient Familial

- Les droits d'inscription sont modulés en fonction des revenus de la famille. Prenant en compte le quotient familial, un coefficient est appliqué au droit d'inscription.

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	TRANCHE	COEFFICIENT
QFM inférieur à 150	1	tarif social forfaitaire
QFM de 151 à 300	2	0,9
QFM de 301 à 500	3	0,95
QFM de 501 à 700	4	0,975
QFM de 701 à 1250	5	1
QFM de 1251 à 1500	6	1,035
QFM de 1501 à 1750	7	1,075
QFM de 1751 à 2000	8	1,125
QFM de 2001 à 3000	9	1,225
QFM de 3001 à 4500	10	1,275
QFM de 4501 et au delà	11	1,3

- Calculer, à titre indicatif, les droits d'inscription selon le quotient familial :
 1. Prendre le montant du revenu fiscal de référence mentionné dans : «INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (25)» de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016.
 2. Le diviser par le nombre de parts indiqué sur l'avis fiscal
 3. Diviser le résultat obtenu par 12, ce qui correspond au quotient familial mensuel : (QFM = colonne de gauche du tableau ci-dessus)
 4. Le QFM détermine le coefficient de modulation des droits d'inscription (colonne de droite du tableau ci-dessus)
 5. Multiplier les droits d'inscription par le coefficient et, à titre indicatif, cela correspondra au montant de la tarification annuelle
- Fournir l'avis d'imposition de 2017 sur les revenus 2016 :
 - l'avis d'imposition unique du foyer fiscal (*marié(s) – pacsé(e)s / veuf(ve)*)
 - l'avis d'imposition des 2 redevables (*vie maritale*)
 - l'avis d'imposition du redevable qui déclare à sa charge l'enfant inscrit au conservatoire (*célibataire / séparé(e)-divorcé(e)*)





DROITS D'INSCRIPTION FAMILLES

Politique Familiale

- Les droits d'inscription sont dégressifs, en fonction du nombre de personnes d'une même famille inscrites au Conservatoire, du plus âgé au plus jeune : rang 1 à rang 3 et +. Dans le cas d'une famille où adultes et enfants seraient inscrits, tous les adultes de la famille sont en rang 1. Le premier enfant de cette famille est alors facturé en rang 2, le second enfant en rang 3, ect...

ÉLÈVES D'UNE MÊME FAMILLE

ENFANT	RANG 1	RANG 2	RANG 3
Jardin musical, éveil et/ou chœur d'enfants, pratique collective seule	200 €	150 €	50 €
Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant	450 €	320 €	75 €
ADULTE			
Pratique collective seule	250 €		
Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant	500 €		

ÉLÈVES D'UNE MÊME FAMILLE - TARIF SOCIAL

ENFANT	RANG 1	RANG 2	RANG 3
Jardin musical, éveil et/ou chœur d'enfants	140 €	105 €	35 €
Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant	140 €	105 €	35 €
ADULTE			
Pratique collective seule	200 €		
Cursus diplômant ou non diplômant	200 €		

Tarif Social Forfaitaire

- Un tarif social forfaitaire est accessible, quel que soit l'activité pratiquée, aux élèves dont la famille a un quotient familial inférieur à 150, aux bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé, de l'allocation de solidarité spécifique. Fournir l'avis d'imposition ou l'attestation CAF la plus récente pour le RSA, AAH, ASS.

ENFANT	140 €
ADULTE	200 €





AUTRES INFORMATIONS TARIFAIRES

■ 2^{ème} Discipline de Musique

- La pratique d'un deuxième instrument est possible uniquement en cursus diplômant, à condition d'avoir intégré le 2^{ème} cycle en premier instrument et formation musicale, après avis favorable du directeur pédagogique. Cette pratique est possible dans la limite des places disponibles.

ENFANT	150 €
ADULTE	165 €

- Sous réserve des disponibilités, possibilité de location d'instruments : 30 € par trimestre (renseignements auprès du secrétariat de l'antenne de Rodez-Agglomération : 05 65 47 83 40)



■ Élèves issus de Collectivités non Adhérentes



- Au côté du Conseil Départemental, des communes et groupement de communes contribuent financièrement au fonctionnement du Conservatoire, en adhérant au Syndicat Mixte du CRDA. Une priorité d'inscription est donc donnée aux élèves issus de ces collectivités.

Les autres élèves, admis au Conservatoire en fonction des places disponibles, ne peuvent bénéficier de ces tarifs subventionnés et un complément reste à leur charge, calculé en fonction de la population de la commune de résidence du redevable.

COMPLÉMENT AUX DROITS D'INSCRIPTION POUR LES ÉLÈVES ISSUS DE COLLECTIVITÉS NON ADHÉRENTES

POPULATION LÉGALE DE LA COMMUNE (SOURCE INSEE)	MONTANT FIXE PAR FAMILLE
Population en dessous de 3000 habitants	290 €
Population entre 3001 habitants et 5700 habitants	330 €
Population entre 5701 habitants et 7000 habitants	520 €
Population entre 7001 habitants et 20000 habitants	625 €



PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

À RAMENER SUR VOTRE ANTENNE LORS DES PERMANENCES D'INSCRIPTION

(voir planning au verso)

Seuls les dossiers complets seront retenus

Formulaire d'inscription ou de réinscription « daté et signé » Pour les réinscriptions : compléter et/ou mettre à jour si nécessaire les informations personnelles (ex : changement d'adresse prévu, niveau et/ou établissement scolaire pour l'année scolaire 2018-2019, etc).	<input type="checkbox"/>
Chèque d'acompte de 25 € par élève libellé à l'ordre du Régisseur du CRDA, 1 seul chèque par famille (25 € X nombre d'élèves)	<input type="checkbox"/>
Photocopie intégrale de l'avis d'imposition 2017 portant sur les revenus 2016. En l'absence d'avis d'imposition, les droits d'inscription sont calculés sur la tranche la plus haute (coefficient 1,3).	<input type="checkbox"/>
Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (la tarification dépend de la commune de résidence) (quittance de loyer, contrat de location, factures de gaz, EDF, de tél fixe ou portable, avis de taxe d'habitation...).	<input type="checkbox"/>
Dans le cas d'une demande d'inscription en cursus non diplômant : Fournir un courrier motivant les raisons de cette demande.	<input type="checkbox"/>
Une photographie d'identité récente par élève, dans le cas d'une 1^{ère} inscription Précisez le nom et le prénom au dos de la photo. (possibilité de nous l'adresser par mail à contact@crd-aveyron.fr en nous indiquant votre antenne d'inscription)	<input type="checkbox"/>
Si choix de paiement par prélèvement automatique pour les nouvelles inscriptions : > Joindre 1 RIB (au format IBAN BIC) et le formulaire ci-dessous daté et signé	<input type="checkbox"/>

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE - MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 62 ZZZ 593892

NOM DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Mme Mr

Nom, prénom du redevable :

Adresse :

Code Postal: Ville :

Nom(s) et Prénom(s) de(s) élève(s) :

Antenne :

À : Le

Signature :

NOM DU CRÉANCIER

Conservatoire de l'Aveyron
 Place Foch
 12 000 RODEZ
contact@crd-aveyron.fr

ASSUREZ-VOUS que votre adresse est bien renseignée afin que la confirmation de l'installation de votre prélèvement, votre numéro de mandat et votre échéancier de règlement puissent vous être envoyés.



PERMANENCES DE RÉINSCRIPTION
du 18 au 30 mai 2018

PERMANENCES D'INSCRIPTION
POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES
du 18 juin au 06 juillet 2018

calendriers détaillés sur le site du Conservatoire
et dans les lieux de cours

www.crd-aveyron.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

Place Foch - 12000 RODEZ
05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr



photo : Jonathan BAYOL / CRDA - graphisme : Gilles MARTINEZ / CRDA - avril 2018
licences d'entrepreneur de spectacles 1er catégorie : 1104934 - 1104933 - 1104843

